2026/72

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_72-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	13	15

Séance du 13 octobre

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – C. RATIVEAU – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY R. GUILLIN – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Absents ayant donné pouvoir : C. TAHALY à E. TRESCARTES et M. BOURDIGUEL à C. COUPLET
Secrétaire : A. BRONISEL

LISTE DES DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Suite aux élections municipales, et à la demande de la trésorerie, Mme le Maire doit lister les dépenses qui seront imputées aux fêtes et cérémonies :
D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, livres, friandises pour les enfants, achats de fleurs, médailles, gravures, gerbes, coupes, récompenses sportives, culturelles, militaires, prestations et cocktails servis lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux, les repas destinés aux élus, aux bénévoles, aux pompiers et au personnel communal, évènements pour le personnel (départ en retraite, décès, repas annuel), le repas et les colis des aînés, les dépenses liées à l'organisation d'évènements particuliers, spectacles, feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, les écharpes tricolores.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES